



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Semences de cereales et proteagineux

Question écrite n° 17683

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences de la décroissance de l'usage des semences certifiées qui est un facteur très défavorable pour la compétitivité de la filière céréalière. Cela est essentiellement dû au fait que seules les semences certifiées supportent les royalties qui financent la recherche céréalière. Des lors, il apparaît un manque de maîtrise de la qualité des céréales collectées et une désaffection des outils de traitement des semences, pourtant performants. Enfin, il en résulte l'assèchement prévisible des ressources de la recherche céréalière avec la baisse de l'usage des semences certifiées et donc des prélèvements de royalties correspondant. C'est pourquoi l'ensemble de la filière céréalière a conçu un schéma de prime encourageant l'usage de la semence certifiée, en effaçant autant que possible le coût des royalties et donc la distorsion de concurrence subie. Ce schéma avait été présenté à Bruxelles dans l'optique d'un financement communautaire mais n'est pas encore adopté. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte adopter pour répondre aux attentes de cette filière et sauver la recherche française qui est l'un de nos atouts face aux céréales américaines.

Texte de la réponse

L'existence d'une filière variétés et semences organisée et performante est une garantie essentielle de compétitivité pour notre agriculture. La proposition d'un soutien à l'utilisation de semences certifiées présentée par l'interprofession a été examinée avec beaucoup d'attention. La légalité de cette aide risque d'être mise en cause dans la mesure où elle contrevient aux dispositions des articles 92 à 94 du Traité de l'Union européenne. Ce dispositif apparaît également difficile à mettre en œuvre, incertain quant à ses résultats et très coûteux au regard des effets escomptés. Il suppose en effet de soutenir chaque quintal de semences certifiées utilisé pour accroître à la marge le financement de la recherche et les parts de marché de la filière. Ce projet est enfin compris comme la substitution d'une ressource budgétaire et parafiscale à la contribution supportée jusqu'alors par les utilisateurs de semences certifiées. Cette nouvelle ressource ne pourra être pérennisée. Des lors, il apparaît trop risqué de remettre en cause l'assiette existante du financement de la recherche. En revanche, comme le ministre de l'agriculture et de la pêche l'a laissé entendre lors du congrès de l'AGPB, l'effort de recherche-développement de la filière variétés et semences doit être soutenu. Il convient que soit d'abord examinée la possibilité d'élargir l'assiette du financement de la recherche aux semences de ferme, conformément aux dispositions de la convention de l'Union pour la protection des obtentions végétales (UPOV) et du récent règlement communautaire. Toutefois, cet élargissement de l'assiette ne peut être immédiat. Les obtenteurs doivent en effet s'organiser pour percevoir une rémunération sur les semences de ferme auprès des agriculteurs concernés par le règlement communautaire sur la protection des obtentions végétales. Dans l'attente d'une telle évolution, il paraît indispensable d'apporter un soutien direct et transitoire à la recherche. Ce soutien prendrait la forme d'une aide à l'investissement dans les stations de recherche privées, d'une aide à des programmes de création de variétés végétales et de recherche de nouvelles technologies des semences. Il conviendrait enfin d'examiner les raisons de la diminution de l'usage des semences certifiées, d'envisager quelle doit être leur place demain par rapport aux autres formes possibles de diffusion du progrès génétique, de rechercher enfin comment assurer leur compétitivité vis-à-vis des semences de ferme. Les services du ministre de l'agriculture et de la pêche sont prêts à examiner, avec les représentants de l'interprofession, les évolutions

reglementaires qui permettraient de diversifier l'offre de semences et de mieux répondre aux attentes des utilisateurs.

Données clés

Auteur : [M. Morisset Jean-Marie](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17683

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 août 1994, page 4103

Réponse publiée le : 26 septembre 1994, page 4762